



# BRÉVIANDES

## DICRIM

Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs



mouvements de terrain liés à la sécheresse



inondation lente



transport de marchandises dangereuses



tempêtes fréquentes



aval d'un barrage

**RISQUES MAJEURS**  
*Apprenons les bons réflexes !*

***Document à conserver***



Madame, Monsieur,

Comme de nombreuses communes, Bréviandes peut être exposée à divers risques liés à des éléments naturels (inondations), à la présence d'équipements particuliers (barrages réservoirs) ou d'autres circonstances.

Ce document sécurité est d'une **TRÈS GRANDE IMPORTANCE**, et doit retenir votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut-être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**, qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Puisse ce document vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres.

Thierry BLASCO, Maire  
Vice-président du Grand Troyes

**Pour votre sécurité, conservez ce document.**

*Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.*  
« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile »

# QU'EST-CE QU'UN RISQUE ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



*l'événement : l'aléa*

**Risque = produit d'un aléa + un enjeu**

**Il existe plusieurs types de risques :**

Les risques naturels (inondation, mouvement de terrain, ...)

Les risques technologiques (industries, nucléaire, transport de matières dangereuses, ...)

Les risques météorologiques

Les risques sanitaires (pandémie, ...)



*les enjeux*



*le risque*

Un **risque** est dit « **majeur** » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.

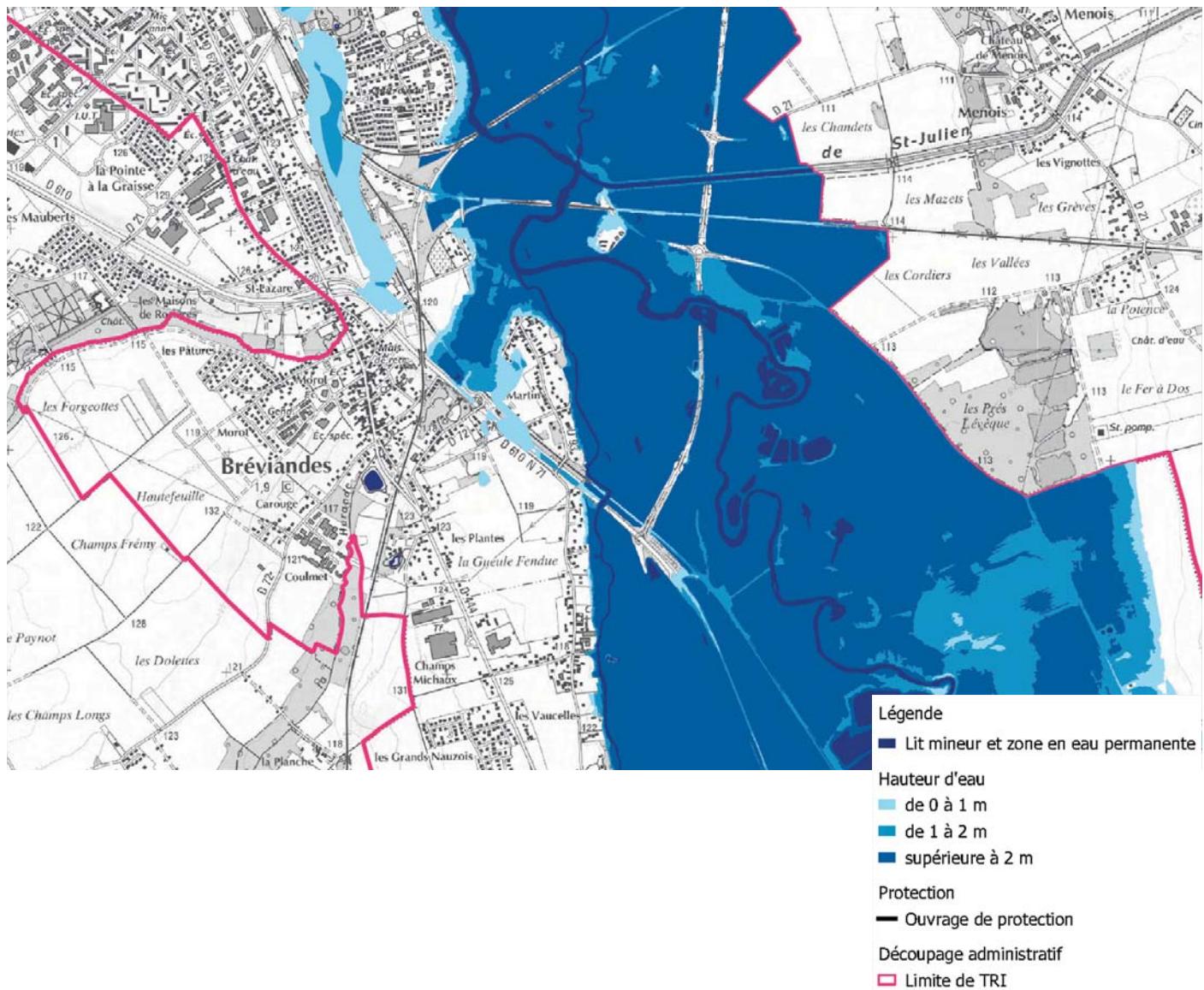
## POURQUOI S'INFORMER SUR LES RISQUES MAJEURS ?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune peut être exposée. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

# LES RISQUES PRÉSENTS SUR LA COMMUNE

Exemple carte des PPRI SEINE ET AUBE



Les cartographies du **TRI** (Traitement Risques Inondations) de Troyes sont consultables sur le site suivant:  
[http://www.donnees.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr/risques/consult\\_DI\\_TRI\\_TROYES\\_2013.html](http://www.donnees.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr/risques/consult_DI_TRI_TROYES_2013.html)

La présence d'un **Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI)** approuvé oblige la commune à réaliser un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** et un **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**.

Un système d'alerte sera défini, et un recensement des moyens humains et matériels sera réalisé. De cette manière, la commune se trouvera, aujourd'hui, mieux armée pour faire face à d'éventuels événements.

(Plan Communal de Sauvegarde consultable en Mairie)

# A QUELS RISQUES SOMMES-NOUS EXPOSÉS ?



- **Le risque « rupture de digue » du barrage-réservoir Seine** : cette retenue artificielle est constituée de digues dites « poids », résistant à la poussée de l'eau par sa seule masse. A ce jour, aucun événement pouvant faire craindre un risque de rupture de ces ouvrages n'est survenu et cette probabilité est très faible. L'onde de submersion, qui résulterait de la formation d'une brèche dans la digue, se développerait dans les communes de la vallée.
- **Le risque «inondation»** : les débordements des rivières ( La Seine, l'Hozain, la Hurande, le Triffoire) peuvent recouvrir le milieu naturel et parfois le tissu urbain. A noter aussi la présence des autres cours d'eau, qui en cas de fortes pluies, peuvent également provoquer des débordements.
- **Le risque «Transport de Matières Dangereuses (TMD)»** : Bréviandes est traversée par les axes de circulations tels que les lignes SNCF et les principales routes départementales (D610-D671) et l'avenue Maréchal Leclerc, supportant le transport de matières dangereuses diverses. Les risques encourus sont variés : déversement de produits toxiques, inflammables, volatiles, etc.
- **Le risque «retrait gonflement des argiles»** : la présence «d'argile» dans les sols, peut, à cause du phénomène d'absorption/résorption d'eau, entraîner des problèmes de mouvement de terrain et de fissures sur les façades des habitations.

D'AUTRES RISQUES PEUVENT ÊTRE SIGNALÉS, QUI NE SONT PAS UNIQUEMENT PROPRES À BRÉVIANDES  
MAIS AUXQUELS LE TERRITOIRE PEUT ÊTRE CONFRONTÉ.



- Le risque « météorologique » : tempête 1999, fortes neiges de décembre 2010, etc.
- Les risques « sanitaires » : pandémie (grippe aviaire 2008, grippe H1N1 2009), canicule, etc. L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes. Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.
- Le risque « nucléaire », est un accident pouvant se produire dans une installation nucléaire et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

# ALERTE DE LA POPULATION EN PORTE À PORTE

**En cas d'événement majeur, vous serez alertés de la manière suivante :**

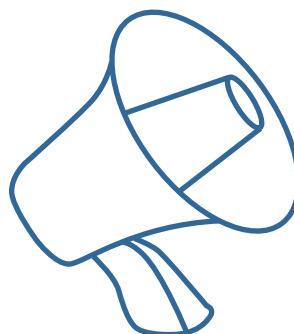
L'alerte s'effectuera par téléphone et en porte-à-porte  
(avec l'aide d'exemples de messages pré-établis)

## ATTENTION, ALERTE **SANS EVACUATION** DES POPULATIONS

- Un risque menace votre quartier
- Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.
- Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité

## ATTENTION, ALERTE **AVEC EVACUATION** DES POPULATIONS

- Un événement exceptionnel est attendu.
- Évacuez immédiatement et dans le calme la zone où vous vous trouvez.
- Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez (salle des fêtes) et suivez toutes les instructions données par le Maire ou les forces de l'ordre.



Les consignes complémentaires seront données par porte-voix

**POINT DE RASSEMBLEMENT  
« SALLE DES FÊTES DE BRÉVIANDES »**

# ALERTE DE LA POPULATION AVEC SIRÈNE

Une alerte annonce un danger immédiat.

Elle est de la responsabilité de l'État et des Maires.

**Reconnaître une alerte :** elle peut être donnée par :

- la sirène de la mairie
- la sirène des véhicules des sapeurs pompiers

## DÉBUT DE L'ALERTE

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri :

L'alerte sera donnée par la sirène, testée chaque premier mercredi du mois à midi.

Elle émet un son caractéristique en **3 séquences d'1 minute et 41 secondes** soit le signal national d'alerte



## FIN DE L'ALERTE

Une fois le danger écarté :

Les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de **30 secondes**.

## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Se calfeutrer, attendre et écouter les messages d'alertes diffusés par :

- la radio (liste en dernière page)
- la mairie.

### *Le « Pack » de Sécurité à préparer chez soi :*

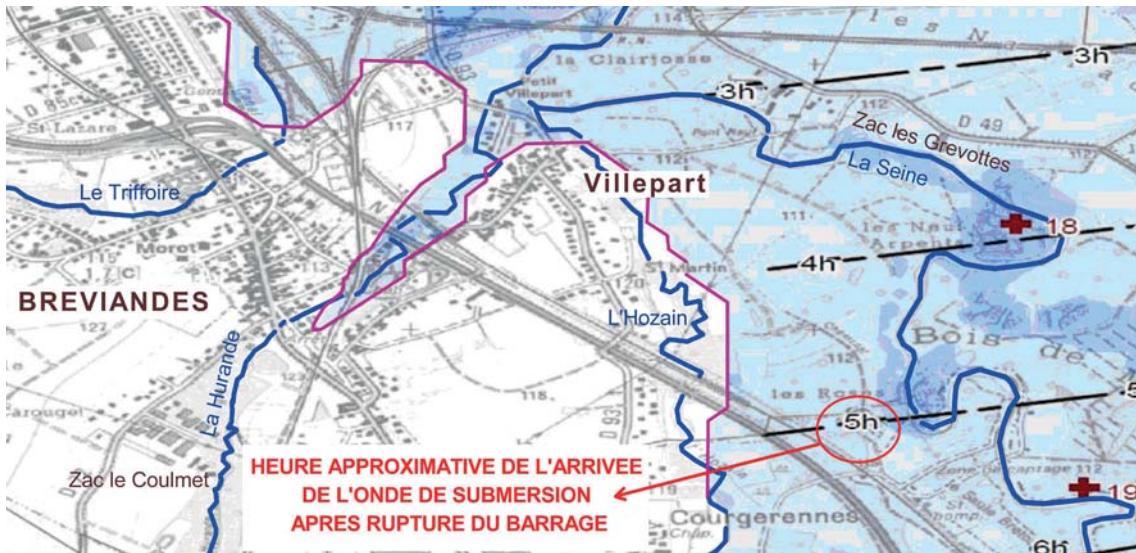
Radio à pile, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.





# RISQUE RUPTURE DE DIGUE DU BARRAGE-RESERVOIR

## BRÉVIANDES : CARTE DE L'ONDE DE SUBMERSION



### LE RISQUE À BRÉVIANDES :

La commune est située à environ 17 km en aval du lac de la forêt d'orient.

Cet ouvrage, en dérivation de la Seine, représente une capacité de 205 millions de m<sup>3</sup>.

Il sert à atténuer les crues de novembre à juin et à soutenir l'étiage de la Seine de juillet à novembre. Cette retenue artificielle est constituée de digues dites « poids », d'une hauteur supérieure à 20 mètres et résistant à la poussée de l'eau par sa seule masse.

A ce jour, aucun événement pouvant faire craindre un risque de rupture de ces ouvrages n'est survenu et cette probabilité est très faible.

### LES MESURES DE PRÉVENTION :

- Surveillance constante et inspections fréquentes par le gestionnaire
- Visite biannuelle de l'ouvrage par le service de contrôle de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (**DREAL**)
- Vidange décennale du réservoir avec contrôle des parties habituellement immergées
- Elaboration en cours du Plan Particulier d'Intervention (**PPI**) définissant les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités et à la population (organisation des secours et plan d'évacuation)

### LES ZONES CONCERNÉES :

L'onde de submersion, qui résulterait de la formation d'une brèche dans la digue de la Morge, se développerait dans les communes et la vallée de la Seine, en aval de l'ouvrage.

Le territoire de BREVIANDES serait principalement touché aux lieux-dits les Grevottes, l'Ermitage et le Petit Villepart, par l'onde dont l'arrivée est estimée entre 3 et 4 heures.

### L'ALERTE :

Le Maire recevra l'alerte de la Préfecture.

La sirène de la mairie sera déclenchée, des messages d'information seront diffusés à la radio.

Le Maire dépêchera des élus et/ou les services techniques pour informer les personnes des secteurs concernés à l'aide d'une sonorisation mobile.

# CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE



**DANS TOUS LES CAS, NE VOUS ENGAGEZ PAS À PIED OU EN VOITURE DANS UNE ZONE INONDÉE.  
N'ÉVACUEZ VOTRE HABITATION QU'APRÈS EN AVOIR REÇU L'ORDRE**

DÈS AUJOURD'HUI	AVANT LA RUPTURE DE BARRAGE	APRÈS
<ul style="list-style-type: none"> <li>Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque «rupture de barrage».</li> <li>Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.</li> </ul>	<p><b>À L'ANNONCE DE L'ARRIVÉE DE L'EAU</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations qui pourraient être atteints par l'eau.</li> <li>Coupez l'électricité et le gaz.</li> <li>Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables. Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.</li> </ul> <p><b>LORSQUE L'EAU EST ARRIVÉE.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Montez dans les étages avec eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de recharge, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.</li> <li>Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.</li> <li>Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.</li> <li>Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.</li> <li>Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.</li> </ul>

## Les bons réflexes !



Coupez  
électricité et gaz



Fermez la porte  
et les aérations



Montez dans  
les étages



Ecoutez la radio



Ne prenez pas  
votre véhicule



# RISQUE INONDATION

**L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non, elle correspond au débordement des eaux lors de la crue. La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.**

## DEUX TYPES D'INONDATION EXISTENT

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.



## LE RISQUE À BRÉVIANDES :

Le territoire communal est exposé à des crues de plaine dites lentes et progressives de la Seine et de l'Hozain. Cette montée des eaux est due à une augmentation du débit des cours d'eau provoquée par les pluies importantes et durables sur la région.

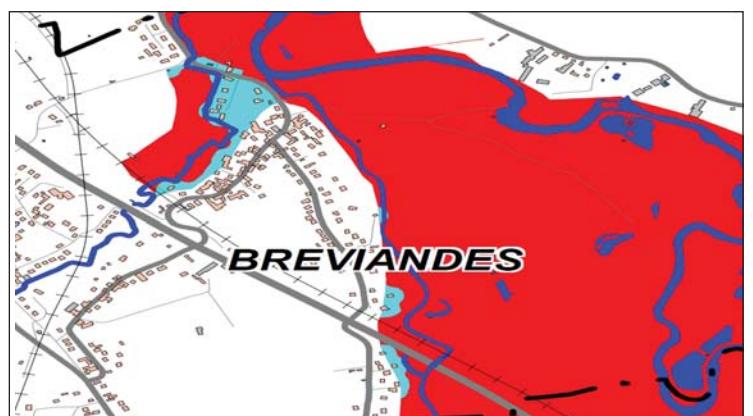
Elle peut s'accompagner de remontées de nappes phréatiques.

Les dernières crues importantes datent de 1910, 1955, 1983 et 2013, au cours desquelles une partie du bourg a été inondée.

## LES MESURES DE PRÉVENTION :

En 2009 un Plan de Prévention des Risques Inondation a été approuvé sur la commune. Il recense l'ensemble des zones sujettes à inondation et réglemente de ce fait l'occupation des sols et les droits de construction sur la commune.

**Zone rouge  
inconstructible**



## LES MOYENS DE SURVEILLANCE ET L'ALERTE :

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Le bilan de ces observations est consultable 24H/24 sur le site du ministère : <http://www.vigicrues.gouv.fr>, (site de prévision des crues). Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (Commune, pompiers, gendarmerie ou police).

Le maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui organise les secours et définit les points de ralliement.

# CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE



**DANS TOUS LES CAS, NE VOUS ENGAGEZ PAS À PIED OU EN VOITURE DANS UNE ZONE INONDÉE.  
N'ÉVACUEZ VOTRE HABITATION QU'APRÈS EN AVOIR REÇU L'ORDRE**

DÈS AUJOURD'HUI	CRUE	APRÈS
<ul style="list-style-type: none"> <li>Informez-vous à la Mairie de la situation de votre habitation au regard du risque «inondation».</li> <li>Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.</li> </ul>	<p><b>À L'ANNONCE DE L'ARRIVÉE DE L'EAU</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations qui pourraient être atteints par l'eau.</li> <li>Coupez l'électricité et le gaz.</li> <li>Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables. Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.</li> </ul> <p><b>LORSQUE L'EAU EST ARRIVÉE.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Montez dans les étages avec eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation. Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.</li> <li>Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.</li> <li>Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.</li> <li>Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.</li> </ul>

## Les bons réflexes !



Coupez  
électricité et gaz



Fermez la porte  
et les aérations



Montez dans  
les étages



Ecoutez la radio



Ne prenez pas  
votre véhicule



# RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses (TMD), est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses.

Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

## LE RISQUE À BRÉVIANDES :

Bréviandes est traversée par les axes de circulations tels que les lignes SNCF et les principales routes départementales (D610-D671) et l'avenue Maréchal Leclerc, supportant le transport de matières dangereuses diverses

Les risques encourus sont variés : déversement de produits toxiques, inflammables, volatiles, etc.

## LES MESURES DE PRÉVENTION :

Le **Plan Communal de Sauvegarde** prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...)

Des plans généraux d'organisation départementale des secours (**plans O.R.S.E.C**) seront mis en œuvre si nécessaire.

## LA SIGNALISATION DES VÉHICULES :

Le chiffre du haut indique la nature du danger (ici corrosif puis inflammable), celui du bas le numéro d'identification de la matière.



Plus d'infos: <http://www.andra.fr>

« classement du transport des matières dangereuses »



# CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE



DÈS AUJOURD'HUI	PENDANT L'ACCIDENT	ÉCOUTEZ LA RADIO
<p><b>Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.</b></p> <p><b>SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT :</b></p> <p><b>Donnez l'alerte</b>  <b>18 = sapeurs pompiers</b>  <b>17 = police/gendarmerie</b>  <b>112 = (depuis votre portable).</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si des victimes sont à déployer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.</li> <li>• Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.</li> </ul>	<p><b>Si vous entendez l'alerte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.</li> <li>• Eloignez-vous des portes et fenêtres,</li> <li>• Ne fumez pas,</li> <li>• Ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.</li> </ul>	<p><b>Liste en dernière page</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un <b>Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)</b> face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.</li> <li>• Ne téléphonez pas. Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.</li> <li>• Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.</li> </ul>

## Les bons réflexes !



Enfermez vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



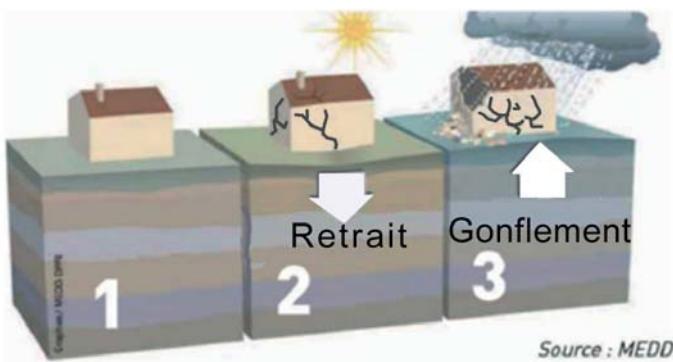
Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

# RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN : LE RETRAIT GONFLEMENT DES TERRES

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches).



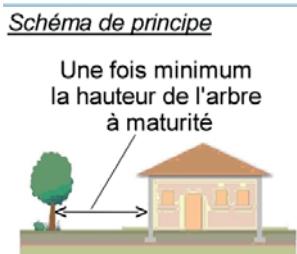
Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures) pouvant rendre inhabitables certains locaux

## LE RISQUE À BRÉVIANDES :

La commune se situe sur une zone d'aléa faible pour les argiles. Attention, cela ne signifie pas que le risque n'est pas présent mais que le problème se manifestera essentiellement en cas de forte sécheresse. Près de la moitié du territoire est concernée par un sol argileux.

## LES MESURES DE PRÉVENTION :

Le Ministère de l'Écologie a édité une **plaquette d'information** sur le risque argile «**Le retrait-gonflement des argiles : comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ?**». Vous pouvez télécharger cette plaquette au format PDF.  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>



**Éloigner la végétation du bâtiment :**  
les racines amplifient le phénomène de destruction des façades



**Réaliser une structure étanche autour du bâtiment**

Vous retrouverez l'ensemble de ces conseils sur [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)

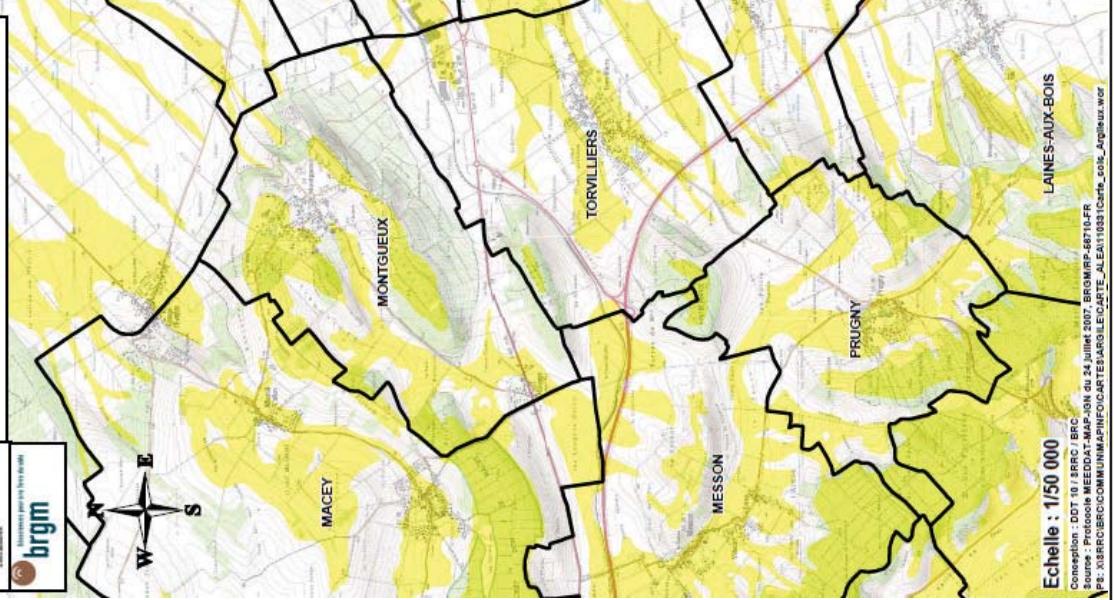


mouvements  
de terrain liés  
à la sécheresse

# LE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

## Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des sols argileux dans le Département de l'Aube CARTE 32

État : digital • Format :  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFETURE DE L'AUBE  
Bureau de Recherches  
Géologiques et Minières  
Boussac, 2009  
bigrm



## LÉGENDE

Zone d'aléa retrait-gonflement :

Aléa fort

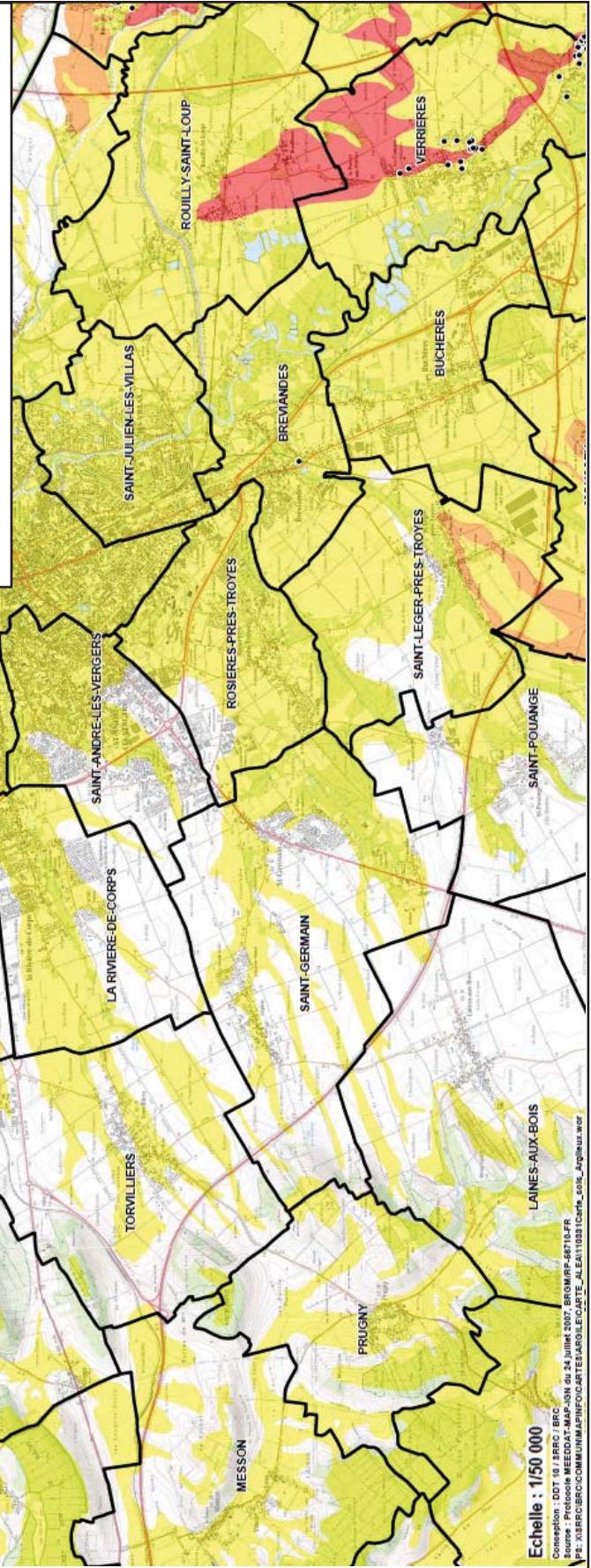
Aléa moyen

Aléa faible

Zone a priori non argileuse,  
non sujette au phénomène de  
retrait-gonflement sauf en cas de lentille  
ou de placage argileux local non repéré  
sur les cartes géologiques actuelles

• Sinistré attribué au  
retrait-gonflement des argiles

— Limite de commune



Echelle : 1/50 000  
Conception : DOT 10 / BRC / BRC  
Source : Protocole MEUDAT-MAP-JON du 24 juillet 2007, BRGM/RP-88710-FR  
PB : XBRGICOMMUNIAINFOCARTE-LARGILE-CARTE-EA1103831Chrtc\_scole\_Argileux.wor



## RISQUE NUCLÉAIRE

**L'accident nucléaire est un événement se produisant dans une installation nucléaire et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement**

### LE RISQUE À BRÉVIANDES :

Bréviandes n'est pas concernée par un accident nucléaire, néanmoins la centrale de Nogent-sur-Seine est située à proximité dans le département de l'Aube.

Si un accident se produisait au sein de la centrale lors de conditions météorologiques défavorables, il est possible que des effets atteignent la commune.

### LES MESURES DE PRÉVENTION :

Des mesures préventives sont imposées aux centrales nucléaires.

Dans le cadre de l'**Organisation de la Réponse de SÉcurité Civile (ORSEC)** départementale, un dispositif de stockage et de distribution de comprimés d'iodure de potassium a été élaboré.

La salle des fêtes, rue de Hautefeuille sera le point de rassemblement en cas de besoin.

### LES MOYENS DE SURVEILLANCE :

Une surveillance permanente de l'installation et des rejets est exercée par la centrale de Nogent-sur-Seine. Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (Commune, pompiers, gendarmerie ou police).

Le Maire déclenche alors le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** qui organise les secours et définit les points de ralliement.

**PLUS D'INFO SUR  
[www.prim.net](http://www.prim.net)  
[www.aube.gouv.frh](http://www.aube.gouv.frh)**

# CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE



DÈS AUJOURD'HUI	PENDANT L'ACCIDENT	APRÈS L'ACCIDENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri. Renseignez-vous sur le point de rassemblement et de distribution de comprimés d'iode.</li> <li>Consulter le <b>Plan Particulier d'Intervention (PPI)</b> du Centre Nucléaire de Production Electrique (CNPE) de Nogent/Seine (communes situées dans un rayon de 10km)</li> </ul> <p><a href="http://www.aube.gouv.fr">www.aube.gouv.fr</a></p>	<p><b>Si vous entendez l'alerte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.</li> </ul> <p><b>Écoutez la radio</b> <b>Liste en dernière page</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un <b>Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)</b> face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.</li> <li>Ne téléphonez pas.</li> <li>Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.</li> <li>Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter les consignes données par les autorités via les médias.</li> </ul> <p><b>Écoutez la radio</b> <b>Liste en dernière page</b></p>

## Les bons réflexes !



Enfermez vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



# RISQUE TEMPETE

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).

## LES EFFETS :

Vents violents, précipitations intenses...

Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

## LES CONSÉQUENCES :

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voire même des glissements de terrain.

## LE RISQUE À BRÉVIANDES :

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune de Bréviandes est exposée aux tempêtes.

### Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

- **Une vigilance absolue s'impose**  
des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant** , des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**



Vent violent



Neige-verglas



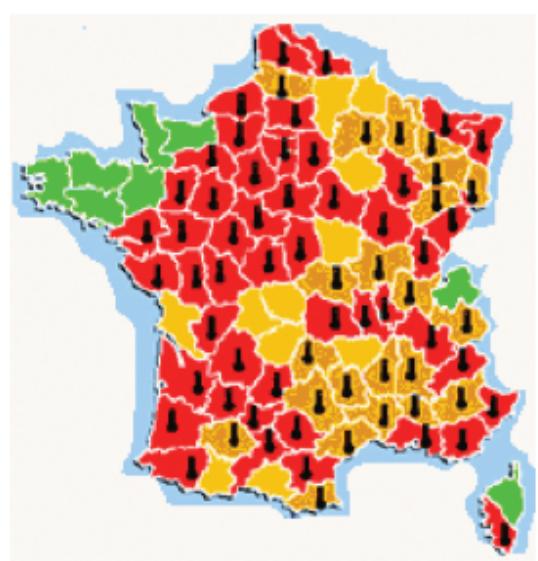
Pluie-inondation



Canicule



Orages



# CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE



DÈS AUJOURD'HUI	PENDANT UNE TEMPÊTE	APRÈS UNE TEMPÊTE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France :</li> </ul> <p><b><a href="http://www.meteofrance.com">http://www.meteofrance.com</a></b></p> <p><b>Si une tempête est annoncée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.</li> <li>Evitez de prendre la route. Reportez autant que possible vos déplacements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.</li> <li>Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.</li> <li>Ne vous abritez pas sous les arbres.</li> <li>Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.</li> </ul> <p>Si vous devez sortir, soyez prudent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.</li> <li>Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.</li> <li>Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.</li> </ul>

## Les bons réflexes !



Enfermez vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



# RISQUES SANITAIRES PANDÉMIE GRIPPALE

**Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'imunité de la population est faible ou nulle**



## LE RISQUE À BRÉVIANDES :

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune de Bréviandes est exposée aux risques de pandémie.

## LES MESURES DE PRÉVENTION :

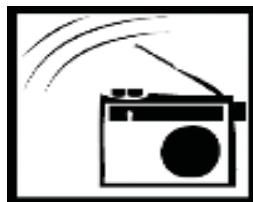
La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, au moyen de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

Face aux différents cas de grippe aviaire rencontrés dans plusieurs pays et au risque d'une pandémie grippale, l'Etat a élaboré un plan national de protection contre ces risques.

Des exercices locaux et nationaux permettent de tester régulièrement ce plan et de préparer les acteurs.

Le «*guide pratique de la vie quotidienne en cas de pandémie*» est également consultable sur <http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/>.

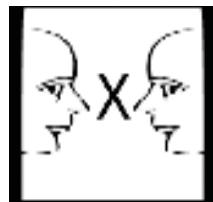
## Les bon réflexes !



Écoutez la radio



Lavez vous régulièrement les mains au savon et/ou avec une brosse



Evitez tout contact avec une personne malade

# RISQUES SANITAIRES CANICULE



Le mot «canicule» désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

## LES DANGERS :

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle **dure plus de 3 jours**.

Les conséquences les plus graves sont la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse, etc.) et le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc.)

## LES MESURES DE PRÉVENTION :

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables.

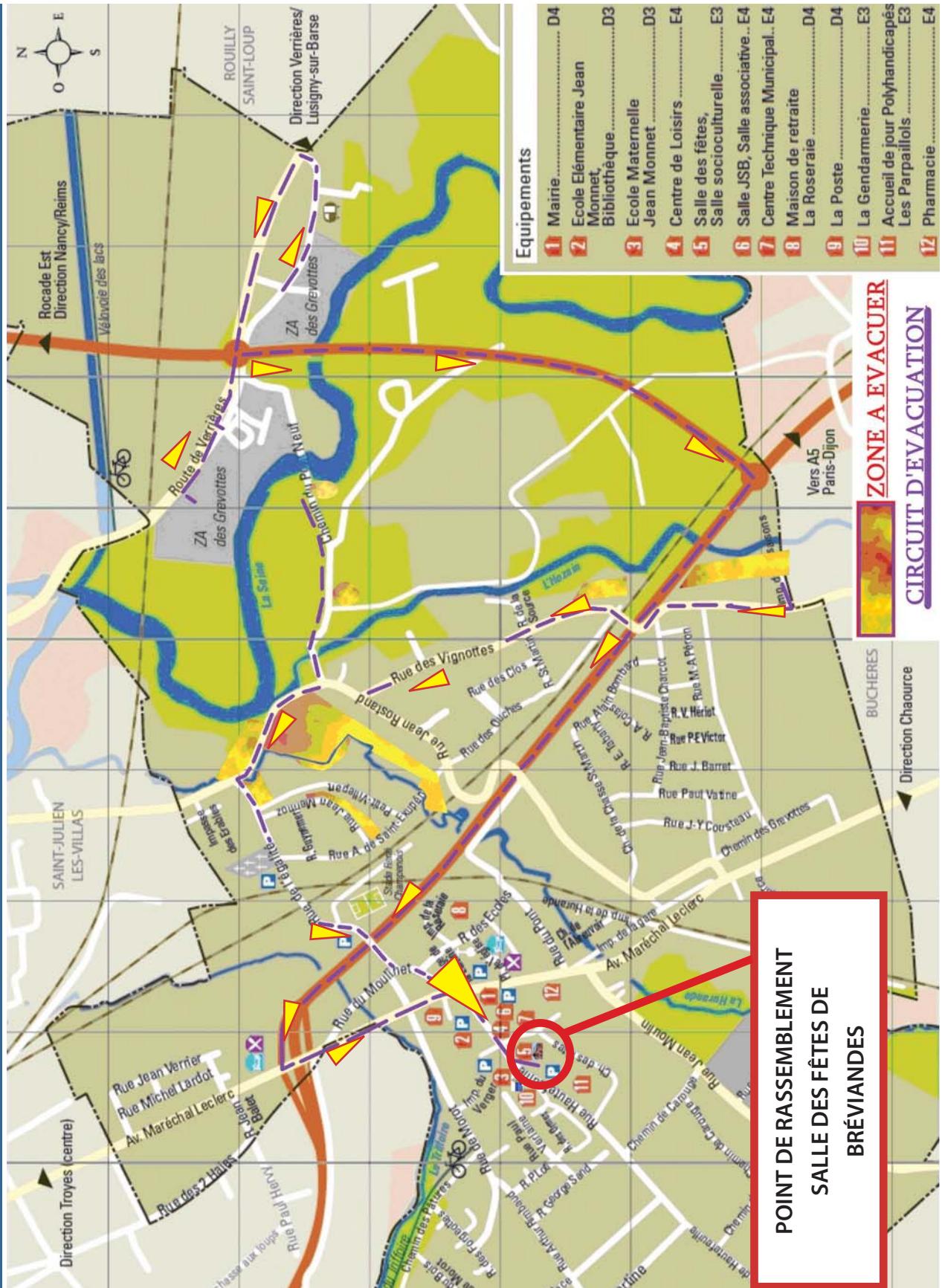
N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficulté. Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule.

Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>

## Les bons réflexes !

PERSONNES ÂGÉES	PARENTS ENFANTS
<p>Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et crudités voire de l'eau gélifiée.</p> <p>Evitez de sortir aux heures les plus chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.</p> <p>Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage</p>	<p>Buvez au moins <math>11 \frac{1}{2}</math> d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool</p> <p>Evitez les activités sportives intenses</p> <p>Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins et amis âgés et handicapés.</p>

## CIRCUIT D'EVACUATION



## NOTES

# LES NUMÉROS UTILES

MAIRIE DE BRÉVIANDES	<b>03 25 82 21 63</b>
PRÉFECTURE DE L'AUBE	<b>03 25 42 35 00</b>
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)	<b>03 25 71 18 00</b>
POMPIERS	<b>18 (PORTABLE 112)</b>
POLICE/GENDARMERIE	<b>17</b>
SOS MEDECIN 24H/24	<b>3624</b>
SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE (SAMU)	<b>15</b>
<b>Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes :</b> Le 114, c'est l'accès au même service pour tous ! Plus besoin d'aller chercher une personne entendante pour contacter les pompiers, la gendarmerie, la police ou les urgences médicales ! C'est un gain de temps précieux qui peut sauver des vies. En effet, la personne ayant des difficultés à entendre ou à parler, lorsqu'elle se retrouve en situation d'urgence, qu'elle soit victime ou témoin, peut désormais, 24h/24, 7j/7, alerter et communiquer par <b>SMS ou par fax via un numéro national unique et gratuit : le 114</b> . Dès que les informations relatives au traitement de l'urgence sont recueillies (localisation, contexte, identité de la personne, etc.), le 114 établit le lien direct avec le service d'urgence local concerné qui interviendra, si nécessaire, dans les plus brefs délais	<b>114</b>
CENTRE D'APPEL DÉPANNAGE GAZ (GRDF)	<b>0 800 473 333</b>
CENTRE D'APPEL DÉPANNAGE ELECTRICITE (ERDF)	<b>09 726 750 10</b>
MÉTÉO FRANCE STATION DE BARBEREY	<b>08 99 71 02 10 / 03 25 82 84 90</b>

## ÉCOUTEZ LES INFORMATIONS :

Station RCF - 88.2 FM  
 Station CHAMPAGNE FM - 97.5 FM  
 Station FRANCE BLEUE - 100.8 FM  
 Station THEME RADIO - 90.3  
 Station RADIO LATITUDE - 95.8 FM  
 et sur CANAL 32

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-Portail-Risques>  
<http://www.prim.net>

